Ambassade du Burkina Faso

ETAT DES EMIRATS ARABES UNIS



سفارة بوركينا فاسو

لدى الإمارات العربية المتحدة

N°2025- 0 0 0 0 0 3 /ABF/AD

COMMUNIQUE

Mise à jour des conseils aux Burkinabè voyageant à destination des Emirats Arabes Unis

L'Ambassade du Burkina Faso à Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis voudrait par le présent rappeler à l'attention du public burkinabè que les difficultés d'entrer sur le territoire des Emirats Arabes Unis à l'aéroport international de Dubaï et Abu Dhabi persistent encore et que des cas de refoulement de citoyens burkinabè venus en vacances ou en affaires sont toujours enregistrés.

A ce titre, l'Ambassade voudrait renouveler ses conseils aux voyageurs burkinabè qu'elle a mis à jour.

Elle invite tout burkinabé en préparation d'un voyage ou en voyage à veiller avant de s'embarquer pour Dubaï ou Abu Dhabi à :

- disposer d'un passeport en bon état et d'une validité minimale de six (6) mois à la date du départ et du retour (veillez à anticiper le renouvellent du passeport);
- s'assurer de l'exactitude et de la stricte correspondance entre les éléments d'identification sur les différents documents de voyage (passeport, visa...) car une erreur même minime n'est pas tolérée;
- bien s'assurer au cas où votre prénom comporte des chiffres (du type 1^{er} Jumeau/ 2^{ème} Jumeau par exemple) que cette dénomination soit exactement la même sur le visa émis au risque d'être refoulé aux aéroports des Emirats;
- ne pas laisser un enfant mineur voyager avec un visa de type familial en dehors de la compagnie d'un parent biologique. Dans ce cas de figure, l'autorisation parentale même dument établie pour confier l'enfant à un tiers n'est pas admise à l'aéroport;

- avoir sur soi un montant minimum de provision de trois mille (3 000) Dirhams correspondant à la somme de cinq cent mille (500 000) FCFA environ. Le voyageur doit être en mesure de pouvoir présenter cette somme au poste de contrôle de la police de migration de l'aéroport. Il est de ce fait conseiller de l'avoir en espèce sur soi (en Dirhams, Dollars ou en Euros);
- ne pas détenir de stupéfiant même en quantité infinitésimale car passible de peine d'emprisonnement. Les personnes prenant des médicaments contenant des substances interdites doivent impérativement se munir d'un certificat médical à leur nom, établi par un spécialiste, et dûment daté, certifiant le traitement d'une maladie et faire une demande d'autorisation d'importation en ligne à l'adresse suivante : (https://u.ae/en/information-and-services/health-and-fitness/drugs-and-controlled-medicines#:~:text=Majority%20of%20medicines%20which%20are,freely%20imported%20into%20the%20country):
- ne jamais accepter de porter les bagages d'une personne inconnue tout au long du voyage et à la sortie de l'aéroport.

Il est à noter que ces règles sont d'applications strictes et toute contrevenance donne lieu inéluctablement à une difficulté d'entrer sur le territoire émirati pouvant donner suite à un refoulement voire à une détention, le cas échéant.

L'Ambassade appelle une fois de plus par le présent communiqué, tous les citoyens burkinabè désireux de se rendre aux Emirats Arabes Unis à prendre les dispositions et les mesures de prudence et de vigilance nécessaires afin d'éviter tout inconvénient à leurs arrivées aux aéroports émiratis. Elle sait compter sur la responsabilité et la bonne coopération des uns et des autres.

Abu Dhabi, le

1 0 FEB 2025